

Consultation des cantons au sujet de la modification de l'ordonnance COVID-19 culture en faveur d'une prolongation au 30 juin 2022 des indemnisations COVID

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 21 mars dernier et nous vous remercions de nous associer à la consultation citée en titre.

Par le présent courrier, le Canton de Neuchâtel se rallie en tous points à la prise de position de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC). Celle-ci recommande notamment d'accepter la prolongation des aides COVID jusqu'au 30 juin 2022.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 28 mars 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND